Parlement européen
2019-2024

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres
Le président

30.8.2023

M. Johan Van Overtveldt
Président
Commission des budgets
BRUXELLES

Objet: Avis sur le rapport intérimaire de la commission BUDG sur la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 (2023/0201R(APP))

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure en objet, la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres a été chargée de soumettre un avis à votre commission. Par procédure écrite du 13 juillet 2023, elle a décidé de transmettre cet avis sous forme de lettre.

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres a examiné la question au cours de sa réunion du 30 août 2023[1]. Lors de cette réunion, elle a décidé d'inviter la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans son rapport intérimaire les suggestions suivantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Robert Biedroń

[1] Étaient présents au moment du vote final: Robert Biedroń (président), Andżelika Anna Możdżanowska, Isabella Adinolfi, Maria da Graça Carvalho, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Aušra Maldeikienė, Sirpa Pietikäinen, Christine Schneider, Pernille Weiss, Karen Melchior, María Soraya Rodríguez Ramos, Irène Tolleret, Heléne Fritzon, Predrag Fred Matić, Maria Noichl, Carina Ohlsson, Evelyn Regner, Vera Tax, Kira Marie Peter-Hansen, Sylwia Spurek (vice-présidente), Johan Nissinen, Margarita de la Pisa Carrión, Christine Anderson, Annika Bruna, Sandra Pereira

SUGGESTIONS

A. considérant que l'égalité des genres et l'élimination des inégalités sont des valeurs fondamentales sur lesquelles l'Union est fondée, et que l'engagement de promouvoir l'égalité des genres et l'intégration de la dimension de genre dans toutes ses actions est inscrit à l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

B. considérant que le Parlement n'a cessé de prier la Commission de promouvoir et de mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et dans la procédure budgétaire et de procéder à des évaluations de l'impact selon le genre dans tous les domaines d'action de l'Union;

C. considérant que les budgets ne sont jamais neutres du point de vue du genre et qu'ils doivent donc être élaborés dans un souci d'égalité des genres dès le départ; que les données indiquent que chaque crise a un effet disproportionné sur les femmes et les filles, comme le montrent les crises actuelles auxquelles l'Union est confrontée; et que la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et les conséquences de la crise de la COVID-19 exigent une réponse tenant compte de la dimension de genre;

1. se félicite de la communication de la Commission sur la révision à mi-parcours du CFP 2021-2027; reconnaît la nécessité de faire face à l'incidence financière des conséquences de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et des conséquences de la crise de la COVID-19; souligne que le budget de l'Union ne devrait pas contribuer aux inégalités de genre ni alimenter la haine; invite dès lors la Commission à explorer la mission principale de bénéficiaires de fonds de l'Union et à ne pas financer les acteurs qui cherchent à utiliser les fonds de l'Union pour faire reculer les droits humains, en particulier les droits des femmes et l'égalité des genres; souligne que la révision à mi-parcours offre l'occasion de remédier aux lacunes de l'approche de l'Union en matière d'intégration de la dimension de genre et de budgétisation sensible au genre, qui devrait être considérée comme une partie intégrante du processus financier, ce qui permettrait d'allouer les fonds de la manière la plus efficace possible;

2. se félicite de la réaffirmation de l'engagement en faveur de la nouvelle méthode de suivi des dépenses pour l'égalité des genres et de l'intégration pilote de ces objectifs à partir de 2023; souligne qu'une majorité des programmes sont actuellement considérés comme pouvant contribuer à l'égalité des genres, ce qui correspond à la majorité des financements (note 0*, soit 73 % du budget), par rapport à ceux qui contribuent effectivement à l'égalité des genres, soit en tant qu'objectif principal (note 2, soit 2 % du budget), soit en tant qu'objectif important (note 1, soit 9 % du budget)[2]; souligne qu'il est important que tous les programmes et toutes les dépenses soient évalués effectivement au regard des questions d'égalité de genre pour pouvoir procéder, le cas échéant, à des ajustements, conformément au rapport spécial n° 10/2021 de la Cour des

[2] https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/horizontal-priorities/gender-equality-mainstreaming_fr
https://commission.europa.eu/system/files/2023-06/SWD_2023_336_1_EN_autre_document_travail_service_part1_v4.pdf, p48

comptes sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'Union[3];

3. prie instamment la Commission d'augmenter le financement des lignes budgétaires et des programmes pour lesquels l'égalité des genres est un objectif premier ou important, tels que le volet Daphné, qui vise à lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le genre, ainsi que le volet «Égalité, droits et égalité de genre» du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs», le programme «L'UE pour la santé» (EU4Health), le Fonds social européen plus (FSE +) et des programmes d'action extérieure tels que l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde et l'initiative Spotlight des Nations unies;

4. invite la Commission à augmenter le budget de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes afin de veiller à ce que cet Institut dispose de ressources suffisantes pour mener à bien son mandat, y compris en fournissant une assistance technique aux États membres, compte tenu de l'urgence croissante et de la demande de soutien technique pour l'intégration de la dimension de genre;

5. exprime une nouvelle fois ses préoccupations concernant les atteintes à l'égalité des genres et aux droits fondamentaux, y compris à la santé et aux droits sexuels et génésiques, au sein de l'Union, et demande que des fonds soient alloués pour lutter contre ce recul et cette désinformation, ainsi que pour soutenir les organisations de la société civile qui protègent les droits des femmes, y compris celles qui facilitent l'accès à un avortement sûr et légal au moyen de services transfrontières, qui garantissent le droit fondamental des femmes d'avoir le contrôle de leur corps;

6. insiste sur le fait que les femmes et les hommes devraient bénéficier de manière égale de la facilité pour la reprise et la résilience, en particulier dans le but de réduire l'écart de rémunération actuel entre les femmes et les hommes, qui est de 13 % dans l'Union.

[3] https://www.eca.europa.eu/fr/publications?did=58678